

me réserve de lui donner plus ample connaissance des faits par un moyen plus direct, dès qu'il viendra à se présenter.

Je dois recommander à votre bienveillance mon neveu et chancelier, M. Eugène-Louis Chaigneau, qui a l'honneur de vous écrire lui-même aujourd'hui relativement à ses intérêts, et vous supplier conjointement avec lui de vouloir faire droit à sa demande.

Agréez, je vous prie, monsieur, etc.

Le Consul de France en Cochinchine,

J.-B. CHAIGNEAU.

L

N° 5.

Paris, le 7 décembre 1822.

*M. Chaigneau, Consul et Agent de France
en Cochinchine¹.*

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 mars dernier.

Je n'y ai point trouvé des détails aussi étendus que je les aurais désirés sur l'état de nos affaires dans le pays où vous résidez ; la rareté de vos moyens de communication avec la France exige cependant que vous ne laissiez échapper aucune occasion de me faire parvenir toutes les informations qui sont de nature à intéresser le gouvernement de S. M. et qu'il attend de vous.

J'ai d'ailleurs vu avec peine, d'après ce que vous me mandez, et le refus fait par l'empereur de Cochin-

1. Minute.